

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande pour obtenir l'autorisation de procéder à des investissements pour le remplacement d'une conduite et de branchements au réseau gazier d'Enbridge Gaz Québec sur Croissant de la Paix et sur la rue de la Sarthe (Dossier R-4301-2025)

Objet de la demande

Enbridge Gaz Québec a déposé le 16 juin 2025 une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des investissements pour le remplacement d'une conduite et de branchements sur Croissant de la Paix et sur la rue de la Sarthe, à Gatineau (le **Projet**). Ce remplacement permettra d'assurer la pérennité de l'alimentation en gaz naturel des clients concernés situés sur le tracé du Projet ainsi que de préserver l'intégrité et la sécurité du réseau gazier du distributeur, tout en respectant les normes et la réglementation applicables.

Le coût global du Projet est évalué à 2,08 M\$. Enbridge Gaz Québec demande également de créer un compte de frais reportés (**CFR**) afin de comptabiliser les coûts reliés au Projet.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie* (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie à Enbridge Gaz Québec, **au plus tard le 12 août 2025 à 12 h**. Enbridge Gaz Québec pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 19 août 2025 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande d'Enbridge Gaz Québec, les documents afférents, la Loi ainsi que le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5e étage, bureau 5.100

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

